

Décision

Générale

colonial

Décision n° 521 accordant une indemnité forfaitaire, pour travaux supplémentaires, de 3.250 Fr métros, au titre du quatrième trimestre 1951, à j M. D'honneur, ingénieur adjoint de 3° classe des Travaux météorologiques d'Outre-Mer

n° 521

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire, pour travaux supplémentaires, de 2,250 francs métropolitaines, au titre du quatrième trimestre 1951, est attribuée à M. Dhonneur (Georges), ingénieur-adjoint de 3e classe des Travaux-météorologiques d'Outre-Mer. Le montant de cette indemnité, payable en monnaie locale selon les règles de conversion et de correction, est imputable au chapitre VIII, article 5, rubrique 1er de l'exercice 1951.